

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 37 (1899)
Heft: 24

Artikel: Curieuse convention
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-197601>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Aux nouveaux abonnés. — Les nouveaux abonnés à dater du 1^{er} juillet, recevront gratuitement le Conteur d'ici à fin juin.

Aux eaux. — Les plaisirs du baigneur.

Des fatigues continuelles, une agitation fébrile, voilà la vie du baigneur aux eaux minérales. Son labeur est incessant. A peine a-t-il le temps d'admirer les panoramas qui se déroulent devant. Pour suivre les prescriptions du docteur, il est contraint de dire adieu aux promenades, aux douces flâneries, à tout repos.

Forçat de l'hydrothérapie, le baigneur doit se soumettre scrupuleusement au système médical préconisé par son docteur. Levé de bonne heure, par ordre, il va d'un pas rapide, l'air effaré, du bain à la douche, de la douche au bain de pieds, du bain de pieds à la pulvérisation, de la pulvérisation au humage et du humage n'importe où.

Pauvre homme, entre chaque exercice, il se précipite. Les minutes sont comptées. Les lois de la thérapeutique lui imposent les heures, les demi-heures pour suivre un traitement exact, mathématique.

Et c'est en courant toujours qu'il prend à peine le temps nécessaire pour avaler un ou deux verres quelconques à une buvette.

Un médecin, très pratique et compliquant le moins possible sa manière de traiter ses malades, raconte à ce sujet le fait suivant :

J'avais envoyé aux eaux une de mes clientes anémique et névropathe et je l'avais recommandée à un médecin très instruit et très habile. La prescription ne fut ni longue ni difficile : deux ou trois verres d'eau à boire dans la journée, un grand bain chaque deux jours, beaucoup de promenades et beaucoup de distractions.

Au bout d'une semaine, il y eut une grande amélioration ; l'appétit se ranima, les joues redevinrent roses, toutes les douleurs s'éteignirent. Le hasard avait placé à côté d'elle, à table d'hôte, une autre charmante femme qui devait bien avoir sa névrose, comme toutes les autres, mais qui était cependant fraîche à plaisir, si bien qu'on se demandait presque ce qu'elle était venue faire dans ce milieu de malades. Des causeries s'établirent nécessairement entre les deux voisines, qui se prirent l'une pour l'autre d'une de ces vives sympathies qu'on acquiert rapidement aux eaux, pour l'oublier d'ordinaire aussi vite qu'on l'a conçue. Ma cliente était fort étonnée de ne rencontrer son amie ni aux promenades, ni aux concerts, où se portait la foule des oisifs, et aussi de lui voir perdre ses fraîches couleurs, pâlir, maigrir, ne rien manger.

Il n'est pas de bon goût de complimenter quelqu'un sur sa mauvaise mine ; mais, un jour, les choses s'accrochèrent à tel point que la sympathie l'emporta sur les obligations du savoir-vivre :

— Mais, madame, que vous arrive-t-il ? Je vous vois refuser tous les plats, vous ne mangez absolument rien, vous avez perdu votre gra-

cieuse et charmante apparence. D'ailleurs, où vous promenez-vous ? Je ne vous rencontre nulle part où l'on se divertit.

— Mon Dieu, chère madame, où prendre le temps pour cela ? Ma journée est occupée tout entière sans un instant de repos. Le matin, je dois me lever de bonne heure pour aller au bain. A peine je suis recouchée, qu'arrive le moment où il m'est prescrit de faire dans la salle d'inhalations un séjour prolongé ; l'heure du déjeuner est là, je cours à la buvette. L'après-midi, c'est le tour de la pulvérisation, du bain de pieds, de la douche froide ; et vite encore, et vite à la buvette, car le dîner va sonner. Exténuée de fatigue par cette vie agitée, je gagne précipitamment mon lit, pour recommencer le lendemain.

— Mais les quelques heures qui séparent le déjeuner de la cure de l'après-midi, à quoi les employez-vous ?

— Ne suis-je pas contrainte d'aller faire anti-chambre chez mon médecin pour savoir le programme de la journée du lendemain ? Vous, madame, vous devez perdre votre temps ici ; je ne vous entends parler que d'excursions et de promenades ; quels instants consacrez-vous donc à votre traitement ?

— Il ne faut pas tant de temps pour prendre, d'après les conseils qu'on m'a donnés, trois bains par semaine et pour boire, avant chaque repas, un verre ou un verre et demi d'eau minérale ; et, vous le voyez, j'étais arrivée ici extrêmement fatiguée, et je me sens aujourd'hui très bien portant. Aussi, quoique je n'aie pas l'intention d'exercer illégalement la médecine, laissez-moi vous dire avec Gros-René : « Faites comme moi. »

Un premier vélocipédiste à Lausanne.

— Aujourd'hui qu'il n'est plus possible de faire dix pas sans rencontrer un vélo, sans entendre un cornet devant soi et un grelot derrière : tu... tu... drelin... drelin... autant de bruits irritants grâce auxquels on ne sait plus si l'on doit prendre à droite ou à gauche ; aujourd'hui que ces rapides engins nous enveloppent et circulent de tous côtés, nous nous demandons s'il est beaucoup de gens qui se souviennent de l'apparition du premier vélocipède à Lausanne.

Eh bien, si nous ne faisons erreur, il faut remonter pour cela à l'année 1872.

M. Regamey, coiffeur, ayant remis sa boutique depuis quelques années déjà, rêva une seconde petite fortune à faire avec le commerce des vélocipèdes. Il partit en France, prit quelques leçons dans ce genre de sport et rentra bientôt dans notre ville avec une douzaine de vélocipèdes.

Puis, quittant le pantalon pour la culotte courte, il pédalait sur la promenade de Montbenon, plusieurs fois dans la journée, pour alécher les amateurs. Plusieurs de ceux-ci ne tardèrent pas à se présenter ; ils prirent des leçons, louèrent ou achetèrent des vélos chez leur professeur, qui fit pendant longtemps de bonnes petites affaires.

Les vélocipèdes, encore très rares, étaient l'objet de la curiosité générale, et tout fiers étaient ceux qui les montaient.

M. Regamey serrait ses engins — ses chevaux, comme il les appelait — dans un petit hangar construit entre deux murs, dans l'étréite ruelle qui séparait la propriété du Cercle de l'Arc de la terrasse du Belvédère.

Le baron Christiani.

Nous lisons dans la *Feuille d'Avis de Vevey* d'amusantes réflexions au sujet de la peine infligée au baron Christiani. Nous en détachons les passages suivants : « Pendant quatre ans ce gentleman à la mode sera privé de son chocolat et des petits soupers fins de Marguery. Aussi comment diable a-t-il eu l'idée de dégrader le chapeau du Président de la République. Il paraît même que, si la canne ne s'était pas brisée, le coup porté par le noble Corse aurait atteint M. Loubet en pleine figure.

Les juges de la Correctionnelle ont trouvé ce genre de sport un peu déplacé. Et sans sourcilier, le Tribunal a prononcé la condamnation à quatre ans de prison.

Ce cher garçon va donc s'habiller pendant quatre ans sans l'aide de son laquais, il ne pourra pas aller voir son tailleur et chercher avec lui une nouvelle coupe d'habit, il lui sera impossible de changer quatre fois de linge par jour, de faire un petit tour de boulevard en fumant un délicieux londrès, d'aller au Bois, à Trouville, à Nice, de fréquenter les coulisses des Folies-Bergères et de l'Opéra, de casser du sucre sur le dos des républicains.

Il devra rester dans une noire prison, manger des lentilles et du pain noir, boire de l'eau et dormir sur un lit fréquenté par toutes sortes de petites bêtes désagréables ; dans la journée, comme les autres détenus, il devra travailler, faire des chaussons, rempailler les chaises. Fî donc ! quelle horreur !

Mais papa Loubet est un brave homme. Lorsqu'il aura laissé monsieur le baron se morfondre pendant quelque temps, il usera du droit de grâce qui lui a été conféré par la Constitution.

Parions que, lorsqu'il sortira de prison, M. Christiani sera républicain ! »

Curieuse convention.

Nous avons sous les yeux l'original d'une convention, assez amusante dans sa forme, passée, il y a soixante et quelques années, entre les garçons d'un village voisin de Lausanne et l'aubergiste de l'endroit.

« Nous soussignés, directeur de la partie de danse que les garçons de cette commune veulent faire au nouvel-an prochain, déclarons nous être engagés avec l'aubergiste, M..., de lui payé huit batz par personnes pour chaque soupés qu'il nous serviras dans une chambre à l'occident méridiens de l'auberge, qui auront lieu le 1^{er} et le 3^{me} prochain, entre 11 et 12 heures du soir ; ces soupés devront être composés comme suit :

- 1° Soupe au ry ou au légumes ;
- 2° Bouly ;
- 3° Roty de moutons ;
- 4° Id. de veaux ;
- 5° Daubes ;
- 6° Six saladiers de salade ;
- 7° Le pain.

Nous fournirons les vins et l'aubergiste les bouteilles et verres pendant les soupés. Ces soupés devront être servis sur nappes et sans serviettes.

Nous nous engageons à payer les dommages qui pourraient être fait par les parties. Il est entendu qu'il n'y auras pas moins de 60 personnes, tant filles que garçons.

Fait à double, à *** le 12 décembre 1835. »
(Signatures.)

Ellia dè la pompe à fu.

L'ai à dâi dzeins que n'ont rein poaire dâo fu et, quand vint à bourlâ io que sai, ne cou-diont papi sêbudzi po allâ fêrè la tsaina àobin s'appliyi à la bricole quand s'agit dè traci dein lo dèfrôu avoué la pompa.

Dinse l'étâi Dâvi Crotson, qu'avâi de à sa fenna on iadzo qu'on criâvè à fu pè vai lo maitein dè la né :

— Mèlie ! té que t'è contre la parâi, cheint vai se la mouraille est tsauda ?

— Na ! l'ai repond la fenna.

— Et bin, y'è oîu criâ à fu ; mà, du que l'est dinse, n'ein pas fauta dè nolèvâ et on pââ fêrè onco on bon sonno !

Lo coumouna dè Pargagny-lè-Vouèpès avâi atsetâ 'na pompa à fu tota batteinta nâova et, vu que l'aviont fê clliâo frais, l'ont decidâ ein municipalitâ dè tot mettrè ein ordè perquie : l'ont fê recrépi la remise dâi pompès, l'ont fê repassâ ein couleu lè vilhès seringues que l'aviont dza, l'ont nommâ on coumandant dâo fu, dâi z'officiers et dâi sergents, enfin quiet, tota 'na compagni dè galounâ, kâ volliâvant que tot cein martséyè à la badietta, coumeint dein lè grantès velès.

Pu n'étâi pas lo tot ! On iadzo cein fé, l'ont du décrètâ on réglèmeint po d'obedzi ou pou lè dzeins à veni bailli on coup dè man quand sè vègnâ à bourlâ et organisâ tot cé comèrço.

Et ma fai, l'ont bin fé ! respet po leu ! Kâ se vint à bourlâ pè Pargagny-lè-Vouèpès, vo pâodès bin comptâ que cein ne sara pas la fauta dè clliâo bravo municipaux. Quand don l'ont z'u veri et reveri cé réglèmeint, discutâ et rediscutâ z'u prâi on part dè tenabillès ; pu, quand l'ont trè ti étâ d'accoo, l'ont fe recopié pè lo greffé et l'ein ont bailli à ti clliâo que dè-veissant coumandâ perquie.

Po vo fêrè vairè dièro l'aviont fê cein crâneameint, vouaïque cein que sè desâi dein cé réglèmeint :

« Art. 1^{er}. Les pompes à feu de la commune sont destinées à éteindre les incendies.

» Art. 2. Tout citoyen habitant la commune est pompier en naissant.

» Art. 3. C'est le premier qui verra une incendie qui devra crier le premier au feu ! »

Et y'ein avâi onco on part dè dozannès dè chapitres dinse.

Adon, coumeint cein n'est pas tant ézi dè trainâ la pompa à la bricole quand vint à bourlâ on bocon llièin, la municipalitâ à assebin decidâ d'eimpliyi on tant per an po avâi dezo la man dou z'hégâ qu'on dèvetrà amenâ prêts à appliyi quand s'agetrà dè modâ dein lo dèfrôu avoué la pompa.

Po avâi cein à meillâo martsî l'ont met clliâ pliciace ein conceu et, coumeint dein lo veladzo ia onco prâo paysans que font assebin lè tser-torrons, y'ein a 'na beinda qu'ont soumichenâ. L'est Louis à Dzaquie qu'a z'u l'affèrè, quand bin n'a portant qu'un crouie appliâ ; mà, que

volliâ-vo, l'étâi li qu'avâi fé lo pe bas prix ! Adon, l'ont fé veni à la tenabillia po l'ai derè que l'aviont nommâ.

— L'est té que t'as soumichenâ à pe bas, l'ai dese lo syndico et, coumeint dè justo, c'est té que t'as l'affèrè ; mà, lo té derè frantsèmeint, mon pourre ami, ne pu pas comprendre coumeint te fâ dè tè tserdzi dè 'na parâira covrà avoué lè duès rosses que t'as à l'étrabillio ! duès bitès que ne poivont papi sè rémouâ et que faud adè écourdjàtâ po que l'avancéyât !

— Oh ! n'aussi pas poaire, syndico ! ne vollièint prâo no z'ein teri ; d'ailleu, quand vindrè à boulà, po ètrè pe vito, ne modèreint lo dzo dévât !

L'omelette.

Scène de ménage.

Par A. ERHARD.

La femme a besoin d'être domptée, et s'en trouve bien
(Phonon, Notes et Pensées).

J'ai bien du chagrin... oui... Vous allez le comprendre. Certes, Paul est pour moi très bon, très doux, très tendre ; Mais... (Paul, c'est mon mari, depuis bientôt un mois ; Il m'adore, il le dit du moins, et je le crois ; Mais... le lendemain même... Enfin, voici l'histoire : Oh ! elle restera longtemps dans ma mémoire, Bien longtemps !... C'était donc le lendemain du jour Qui, comme il le disait, couronnait son amour, Du jour après lequel, depuis près d'une année, Il soupirait, du jour enfin de l'hyménée. Nous étions tous les deux au coin de notre feu. Sur nos lèvres encor voltigeait un aveu ; Nous regardions bondir puis s'éteindre la flamme ; Nous nous parlions, non pas de la voix, mais de l'âme. Parfois nous échangeons un regard, lui joyeux, Moi troublée et baissant timidement les yeux. Il s'était rapproché ; son fauteuil était contre Le mien... J'étais émue, heureuse... Il sort sa montre (Celle que bon papa venait de lui donner) :

— Diable ! dit-il, midi ? Nous allons déjeuner, N'est-ce pas, ma chérie ?... Oh !... Et moi, pauvre folle, Qui croyais qu'il allait me dire une parole Aimante !... Il avait bien autre chose à songer ; Il avait faim ! Monsieur ne pensait qu'à manger ! Hier j'étais pour lui le seul bien souhaitable ; Aujourd'hui ce n'était plus moi, c'était la table ! Il avait faim !... Déjà !... Comme vous pensez bien, A ce manque d'égards je ne répondis rien. Mais il reprit : A quoi songez-vous, ma chérie ? Oh ! la révéuse !... Eh bien ?... Voyons, je vous en prie, Donnez l'ordre qu'on serve au plus tôt le repas ; Et, comme de nouveau je ne répondais pas, Il me regarda, puis d'une voix plus aimante, Plus douce, il ajouta : — Vous n'êtes pas souffrante, Marthe ? — Non... seulement... — Seulement ? — Seulement ! Jamais je n'aurais cru... Je le dis, là, vraiment... Qu'aujourd'hui vous auriez si faim !... — Ah ! ça, ma chère, Fit-il, on déjeunait pourtant chez votre mère.

— Oh ! c'est bien différent ! — Je ne vois pas en quoi. Voyons, faites servir ; je meurs de faim, ma foi. Je vis bien qu'il fallait obéir sans réplique ; Mais que faire ? J'avais... à chaque domestique... (C'était gentil) j'avais... (ne pouvant pas prévoir... Pour rester seuls...) donné congé jusques au soir. Jugez de mon émoi : comment oser lui dire ? Mais, loin de se fâcher, il se mit à sourire.

— Ah ! diable ! (C'est son mot.) Nous voici dans un grand Et cruel embarras. Aller au restaurant ? Non... Moi qui m'étais fait une si douce fête De déjeuner ici tous deux, en tête-à-tête. Diable ! comment sortir de là ? C'est ennuyeux. Non ; point de restaurant, de regards curieux. C'est le temple qui sied au bonheur, non l'auberge... Parbleu ! Voici. Je vais envoyer le concierge Nous acheter du pain, du beurre, quelques œufs ; Nous déjeunerons là, comme deux amoureux. On peut se contenter fort bien d'une omelette, Quand l'amour l'assaisonne. Allons, vite l'emplette !

Dix minutes après, on apportait les œufs. Jusqu'ici ce n'est rien. Voici le douloureux. Ne s'avise-t-il pas de m'ordonner de faire L'omelette ?... — Pardon ; ce n'est pas mon affaire, Lui dis-je. — Ni la mienne. — Et puis je ne sais pas. (Je mentais ; mais on doit mentir dans certains cas.) Me faire faire, à moi, sa femme !... à moi qu'il aime !... Tout bas je me disais : tu la feras toi-même, Et j'espère, méchant, que tu la brûleras. Mais lui, sans s'émouvoir : — Bah ? vous ne savez pas ? — Non, monsieur, je ne sais comment il faut s'y prendre. — Eh bien ! Marthe, dit-il, je m'en vais vous l'apprendre. Oh ! n'ayez pas cet air contrit et malheureux. Rien de plus simple, allez : on casse, on bat ses œufs, On verse dans la poêle, et l'omelette est faite. Et je dus, de mes mains, faire son omelette !

Je n'en ai pas mangé ; plutôt que d'y toucher J'aurais !... Oh ! je ne sais... Lui, calme, sans broncher Sans s'occuper de moi, remplissait son assiette ; Il mangeait, il buvait... Il finit l'omelette ! Je voyais maintenant ce que c'est qu'un mari ; La douleur secouait mon pauvre cœur meurtri En vain je m'efforçais de cacher mes alarmes ! Je ne les contins plus, et je fondis en larmes. Il m'attira vers lui, m'assit sur son genou, Et moi, je me repris à pleurer... dans son cou. A la fin il me dit : — La tête n'est pas bonne ; Heureusement le cœur vaut mieux ; je vous pardonne. C'est lui qui pardonnait ! Avouez que c'est fort : Me pardonner, à moi qui n'avais aucun tort !...

J'ai tout dit à maman. Maman m'a dit : — C'est grave ; C'est ainsi qu'un mari fait de vous son esclave ; — Son esclave maman ? — Dame ! a-t-elle ajouté, Tu comprends ! Si tu fais toujours sa volonté ! — C'est vrai ; mais l'embarras où je suis est extrême ; S'il se fâche ? — Tant pis pour lui. — C'est que... je l'aime... Oh ! oui, je l'aime !... — Après ?... Belle raison, ma foi : Est-ce que je n'ai pas aimé ton père, moi ? — Oui ; mais voilà... Maman est hardie et tenace ; Ce n'est pas comme moi : moi, je manque d'audace ; Je n'ose pas ; sans ça... Maman est dans le vrai : Je le sens bien, hélas !... Si j'osais ?... J'essaierai... Oui ; je veux essayer. Après tout, c'est justice Que l'homme après avoir fait le maître obéisse. Ma foi, chacun son tour ; je ne vois pas pourquoi La victime, s'il en faut une, serait moi ? La loi m'accorde à l'homme aucune préférence... Esclave !... En Orient, je veux bien ; mais en France ! C'est trop humiliant... Ah ! j'ai trop attendu ! Mais je rattraperai vite le temps perdu ! Il lutera ? Tant mieux ! Je ne crains pas la guerre ! Venez, mon cher époux, vous ne vous doutez guère De ce qui vous attend et qui vous pend au nez... Ah ! d'avance, je ris de ses airs consternés... Quitter une femme humble, et soumise, et craintive, Et retrouver... Ah ! Ah !... Arrive, Paul, arrive... .. C'est lui !

Mon Dieu, pourvu que le dîner soit prêt ?... Courons m'en assurer... Vite !... Il me gronderait.

Asnières, juin 1880.

Au déjeuner de Napoléon I^{er}. — Une petite maison, fort ordinaire d'aspect, attirera certainement l'attention des nombreux visiteurs du *Village suisse*, à l'Exposition universelle de 1900. Quoique cette construction n'ait rien qui, de prime abord, frappe les regards, elle n'en rappelle pas moins de curieux souvenirs historiques.

C'est une modeste auberge de Bourg-Saint-Pierre, dans le Valais, le dernier village de la vallée d'Entremont, sur la route du Grand-Saint-Bernard. C'est là que Bonaparte déjeuna le 21 mai 1800, avant de franchir les Alpes avec son armée pour se rendre en Italie, où bientôt il devait remporter la victoire de Marengo.

Le souvenir de ce repas du premier consul s'est perpétué jusqu'à nos jours à Bourg-Saint-Pierre, et l'auberge où le grand conquérant s'est arrêté a depuis ce temps porté le nom d'*Hôtel du déjeuner de Napoléon I^{er}*. On y montre encore le fauteuil dans lequel il s'est assis.

Histoire de la nation suisse, par B. van Muyden. — H. Mignot, éditeur, Lausanne. — Nous venons de lire avec un vif intérêt la douzième livraison de cette importante publication. Elle est presque entièrement consacrée au mouvement intellectuel de la Suisse pendant le xvi^e et le xvii^e siècles. Nous voyons que, dans le cours du xvi^e siècle, à part quelques travaux historiques, notre pays ne participa que pour une faible part au mouvement scientifique et littéraire, la plupart de nos savants allant chercher des carrières à l'étranger. L'horizon intellectuel de la Suisse paraissait s'être assombri, rétréci.

Mais, au xviii^e siècle, le principe calviniste d'autorité, s'affaiblissant, la pensée reprend son vol, les écrivains s'enhardissent et l'esprit philosophique ouvre à la science de nouvelles voies. — Le réveil commence dans le pays romand et bientôt, de tous les coins de terre helvétique, on voit surgir des hommes de génie et d'un talent supérieur, dans les lettres, les sciences et les arts. On se figure ce qu'un pareil sujet comporte de choses intéressantes et combien il met en lumière de travaux remarqua-